



Lyreco

A GREAT WORKING DAY.
DELIVERED.

Code d'éthique des fournisseurs

MNG-010 - Decembre 2023



AGILITY



EXCELLENCE



RESPECT



PASSION

Nos engagements

Depuis sa création en 1926, Lyreco est animée par les valeurs excellence, respect, passion et agility. Ces valeurs sont partagées par tous nos employés, elles sont notre force et font de nous un partenaire de confiance. Pour nous, le respect de ces valeurs est une chose évidente, une obligation, un devoir.

Les principes d'intégrité, de neutralité, de fair-play, d'équité, de transparence et de conformité guident notre conduite et nos décisions, à tout moment, avec tous nos employés et partenaires, dans toutes nos activités et partout où nous opérons. Ces principes directeurs sont réaffirmés dans le code d'éthique applicable à toutes les entités de Lyreco.

Dans le cadre de cet engagement, nous souhaitons réitérer, dans le présent Code d'éthique des fournisseurs, qu'il s'agit des exigences minimales auxquelles les fournisseurs doivent se conformer en termes d'éthique et de comportement professionnel lorsqu'ils travaillent avec Lyreco.

Nos fournisseurs sont tenus de respecter les mêmes exigences éthiques et de mener leurs activités commerciales conformément au présent code d'éthique des fournisseurs, de mettre en œuvre les politiques et procédures nécessaires pour se conformer aux lois et réglementations applicables, et de veiller à ce que ces engagements soient respectés par l'ensemble de leurs partenaires.

Objectif du **Code d'éthique des fournisseurs**

Le Code d'éthique des fournisseurs est la condition préalable à toute collaboration avec Lyreco. Son respect est l'un des principaux critères d'évaluation et de référence pour Lyreco. Le Code d'éthique des fournisseurs est une exigence de tous les contrats existants.

En outre, il ne se substitue pas aux lois et réglementations en vigueur dans les différents pays où opèrent nos fournisseurs. En cas de contradiction entre la loi applicable et le présent Code d'éthique des fournisseurs, la disposition la plus restrictive s'appliquera.

Nos fournisseurs doivent la lire, la signer et s'assurer qu'elle est pleinement respectée et que les exigences sont satisfaites. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils évaluent de manière indépendante le risque de violation du présent Code d'éthique des fournisseurs. C'est en partageant les mêmes engagements que nous pourrons, ensemble, faire progresser l'éthique dans les affaires et garantir « A Great Working Day » pour tous.



Conformité aux lois et règlements

Nos fournisseurs doivent, en toutes circonstances, se conformer aux lois et règlements en vigueur, qu'ils soient internationaux, européens et/ou locaux, quels que soient les activités, les produits, les services et les lieux d'exploitation. Nos fournisseurs doivent également s'assurer que les fournisseurs tiers, les partenaires et les sous-traitants, y compris l'ensemble de la chaîne de valeur utilisée par le fournisseur dans le cadre de la fabrication des produits, se conforment aux mêmes règles. Lyreco ne tolère aucune pratique contraire.



Droits de l'homme

Signataire du Pacte mondial des Nations unies depuis 2004, Lyreco s'engage à soutenir les droits de l'homme et à promouvoir une attitude socialement responsable, conformément aux principes du Pacte mondial, mais aussi aux conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT), à la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant et aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

Nos fournisseurs sont également tenus de traiter chaque individu avec dignité et respect, de promouvoir la diversité et l'égalité des chances, et d'instaurer une culture éthique et inclusive. En particulier, nos fournisseurs doivent s'engager à lutter contre toutes les formes de travail forcé ou obligatoire, le recours au travail des enfants, la discrimination en matière d'emploi ou de profession, et s'abstenir de faire appel à des partenaires qui utilisent ou encouragent de telles pratiques.

Travail forcé

Les fournisseurs ne doivent pas utiliser ou soutenir le travail forcé, que ce soit sous la forme d'un travail en prison, d'un travail en servitude, d'un travail asservi ou autre. Les fournisseurs doivent permettre aux employés de conserver leurs propres documents d'identification et de démissionner de leur poste à tout moment. Les fournisseurs ne doivent pas retenir le salaire, les avantages, les biens ou les documents pour obliger les employés à poursuivre leur travail. Les employés auront le droit de quitter les locaux après leur journée de travail et le droit de mettre fin à leur emploi. Les fournisseurs ne doivent pas utiliser ni soutenir la traite des êtres humains.

—
Référence Conv. 29 de l'OIT et Conv. 105 de l'OIT

Travail des enfants

Les fournisseurs ne doivent pas utiliser ni soutenir le travail des enfants. Les fournisseurs ne doivent pas employer des personnes âgées de moins de 15 ans, ou de l'âge minimum de fin de scolarité obligatoire, ou de l'âge minimum

d'embauche requis par la loi dans le pays de fabrication, selon l'âge le plus élevé. Les fournisseurs doivent établir et maintenir des politiques et des procédures écrites pour remédier au problème des enfants qui travaillent et doivent fournir un soutien financier et autre adéquat pour permettre à ces enfants de fréquenter l'école.

—
Référence : Conv. 138 de l'OIT, Conv. 182 de l'OIT et Rec. 146 de l'OIT

Jeunes employés

Toutes les restrictions législatives relatives à l'emploi de personnes âgées de moins de 18 ans doivent être respectées. Nous reconnaissons que, selon la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, une personne est un enfant jusqu'à l'âge de 18 ans. Nous reconnaissons le droit de chaque enfant d'être protégé contre l'exploitation économique et de n'être astreint à aucun travail susceptible d'être dangereux ou de compromettre son éducation, ou de nuire à sa santé ou à son développement physique, mental, spirituel, moral ou social.



Conditions de travail

Nos fournisseurs sont tenus d'offrir un environnement de travail conforme à la législation applicable, sain et sûr, exempt de toute forme d'intimidation, de harcèlement ou de discrimination, et favorisant le dialogue social.

Respect des lois et réglementations sociales

Âge minimum et respect de la vie privée : Nos fournisseurs sont tenus de respecter les lois et réglementations sociales applicables dans chacun des pays où ils opèrent, notamment en ce qui concerne l'âge minimum et le respect de la vie privée.

Heures de travail, salaires et prestations : Les fournisseurs ne doivent pas demander aux employés de travailler plus de 48 heures par semaine ou le nombre maximal d'heures de travail par semaine autorisé dans le pays de fabrication applicable, si celui-ci est inférieur, sauf dans des circonstances commerciales extraordinaires et avec l'accord de l'employé.

Les fournisseurs accordent aux employés au moins un jour de congé par période de sept jours.

Les fournisseurs doivent payer à leurs employés au moins le salaire minimum requis par les lois et réglementations applicables, ou le salaire en vigueur dans l'industrie si aucune loi sur le salaire minimum ne s'applique, et ils doivent fournir les avantages sociaux prévus par la loi. En plus de leur rémunération pour les heures de travail normales, les fournisseurs rémunèrent les employés pour les heures supplémentaires au taux de majoration applicable dans leur pays. Dans les pays qui n'ont pas établi de taux majorés pour les heures supplémentaires, les fournisseurs ne doivent pas payer les employés moins que leur taux horaire normal pour les heures supplémentaires.

Le fournisseur doit s'efforcer de garantir un salaire vital en fonction des conditions locales.

—
Références Conv. 1 de l'OIT, Conv. 14 de l'OIT, Conv. 26 de l'OIT, Conv. 30 de l'OIT, Conv. 95 de l'OIT, Conv. 131 de l'OIT et Rec. 116 de l'OIT



Conditions de travail

Santé et sécurité au travail

Nos fournisseurs sont tenus de fournir un environnement de travail sûr et sain sur tous les sites où ils opèrent. Cet engagement doit inclure la conformité la plus stricte aux lois, règlements et normes en vigueur en matière de santé et de sécurité au travail, la formation et la sensibilisation de tous les employés, ainsi que la mise en œuvre de toutes les mesures nécessaires pour prévenir et lutter contre les accidents du travail et les maladies professionnelles.

—
Références ILO Conv. 155, ILO Conv. 174, ILO Conv. 184 & ILO Rec. 164

Non-harcèlement et non-discrimination

Les fournisseurs sont tenus de traiter chaque employé avec respect et dignité et de ne soumettre aucun employé à un harcèlement ou à des abus physiques, sexuels, psychologiques, verbaux ou autres.

Les fournisseurs ne doivent soumettre aucune personne à

une discrimination en matière d'emploi (y compris en ce qui concerne l'embauche, le salaire, les prestations, l'avancement, la discipline, le licenciement ou la retraite) sur la base du sexe, de l'état civil, de la race, de la religion, de l'âge, du handicap, de l'orientation sexuelle, de la nationalité, de l'opinion politique, de l'origine sociale ou ethnique ou de toute autre condition susceptible de donner lieu à une discrimination.

—
Références OIT Conv. 100, OIT Conv. 111, OIT Conv. 143, OIT Conv. 169, OIT Conv. 183, OIT Conv. 190, OIT Conv. 206 & OIT Rec. 206

Liberté d'association et négociation collective

Les fournisseurs sont tenus de reconnaître et de respecter le droit des travailleurs d'exercer leur liberté d'association, y compris le droit d'adhérer ou non à une organisation syndicale de leur choix, et de négocier collectivement.

—
Référence : Conv. 87 de l'OIT, Conv. 98 de l'OIT, Conv. 135 de l'OIT et Conv. 154 de l'OIT

Environnement et développement durable

Chez Lyreco, il incombe à tous les employés de prendre en compte le respect de l'environnement et le développement durable dans leurs activités quotidiennes.

Nous sommes conscients que les actions visant à protéger notre planète et à réduire notre empreinte environnementale nécessitent l'engagement de tous.

C'est pourquoi nous veillons à travailler avec des fournisseurs qui, au minimum, respectent les lois et réglementations en vigueur là où ils opèrent, mais surtout qui partagent nos préoccupations et notre engagement en faveur de pratiques, de produits et de solutions toujours plus durables et responsables, et qui proposent des programmes d'innovation et d'amélioration continue.





Qualité des produits et des services

Lyreco veille rigoureusement à ce que tous les produits et services offerts à ses clients répondent aux normes les plus élevées en termes de qualité et de sécurité.

Nous exigeons de nos fournisseurs qu'ils partagent les mêmes ambitions en matière d'excellence des produits et services, qu'ils respectent strictement les lois et réglementations applicables, qu'ils signalent immédiatement tout problème concernant la qualité et la sécurité de leurs produits et services et qu'ils mettent en œuvre toutes les mesures correctives, palliatives ou alternatives appropriées en collaboration avec Lyreco.

Pour les produits contenant des matières d'origine animale, les fournisseurs ne doivent tolérer aucune cruauté ou négligence à l'égard des animaux. Les fournisseurs prendront en considération les cinq libertés des animaux, telles que définies par l'Organisation mondiale de la santé animale.



Intégrité commerciale

Nos fournisseurs doivent agir avec intégrité au quotidien et prendre les mesures nécessaires pour éliminer les comportements contraires afin d'instaurer et de maintenir la transparence et la confiance dans toutes les relations commerciales qu'ils entretiennent avec des tiers.

Corruption et trafic d'influence

Lyreco a adopté une politique de tolérance zéro en matière de corruption et de trafic d'influence et attend le même niveau d'exigence de la part de ses fournisseurs.

Il est interdit aux fournisseurs d'accorder, d'offrir, de promettre ou de demander, directement ou indirectement, une somme d'argent ou tout autre objet de valeur à un fonctionnaire ou à un employé d'une société privée, y compris un employé de Lyreco, dans le but d'exercer une influence inappropriée ou d'obtenir un avantage indu. Cette interdiction s'applique également aux paiements de facilitation.

Nos fournisseurs sont tenus de

se conformer strictement aux réglementations anticorruption applicables et de faire preuve de toute la diligence raisonnable pour détecter et prévenir tout acte de corruption et de trafic d'influence dans toutes les relations d'affaires qu'ils entretiennent avec des tiers.

Fraude

Nos fournisseurs ne doivent pas tenter d'obtenir un avantage en utilisant des pratiques frauduleuses ou en permettant à quelqu'un d'autre de le faire.

Nos fournisseurs sont obligés de tenir une comptabilité exacte, sans jamais modifier les données introduites dans le but de dissimuler ou de fausser le montant des transactions enregistrées.

Concurrence loyale

Nos fournisseurs doivent se conformer à toute loi et réglementation applicable en matière de concurrence et s'abstenir de toute pratique susceptible de restreindre, de fausser ou d'empêcher la libre concurrence.



Conflits d'intérêts

Nos fournisseurs sont tenus d'éviter tout conflit d'intérêts ou toute situation pouvant donner l'impression d'un conflit d'intérêts dans le cadre de leurs relations commerciales avec Lyreco. Nos fournisseurs sont également tenus d'informer Lyreco lorsqu'une situation est susceptible d'entraîner un conflit d'intérêts avec Lyreco.

Cadeaux et invitations

Lyreco a adopté une politique stricte en matière de cadeaux et d'invitations, compte tenu du risque d'influence inappropriée.

Nous demandons donc à nos fournisseurs de s'abstenir d'offrir ou d'accepter, notamment dans le cadre des relations d'affaires avec Lyreco, toute forme de sollicitation, de cadeau ou d'invitation visant à influencer le comportement ou la décision du destinataire. Avant toute offre ou acceptation, nos fournisseurs doivent s'assurer que les cadeaux et invitations n'enfreignent pas les règles et

politiques internes du destinataire ni les lois et réglementations en vigueur.

Déclarations environnementales

Toute déclaration environnementale faite par les fournisseurs doit respecter ces principes :

- Les déclarations doivent être véridiques et exactes.
- Les déclarations doivent être claires et sans ambiguïté.
- Les déclarations ne doivent pas omettre ou dissimuler des informations importantes et pertinentes.
- Les comparaisons doivent être équitables et significatives.
- Les déclarations doivent tenir compte du cycle de vie complet du produit ou du service.
- Les déclarations doivent être justifiées.

Confidentialité et protection des données

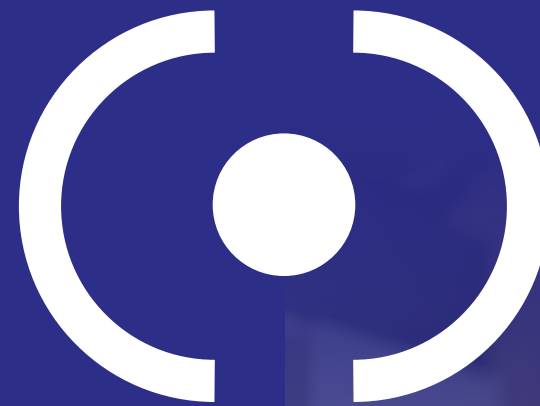
Lyreco s'engage à traiter et à protéger les informations sensibles concernant ses partenaires commerciaux, qu'il s'agisse d'informations confidentielles ou de données personnelles, conformément aux réglementations applicables, à la politique interne de Lyreco et à tout engagement contractuel.

Nos fournisseurs ont le devoir de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer un traitement et une protection adéquats des informations et des données acquises dans le cadre de leur relation commerciale avec Lyreco, en particulier lorsqu'il s'agit d'informations et de données confidentielles ou personnelles. Il est interdit à nos fournisseurs d'utiliser ces informations et données en dehors du contexte pour lequel elles ont été fournies, ou de les divulguer à des tiers, sans avoir obtenu l'accord écrit préalable du propriétaire de l'information ou des données.

Les fournisseurs doivent protéger toutes ces informations et données contre l'accès non autorisé, la destruction, l'utilisation abusive, l'altération et la divulgation, en utilisant des procédures de sécurité physiques et électroniques appropriées et en se conformant à la législation sur la protection des données.

Échanges internationaux

Nos fournisseurs doivent se conformer aux restrictions et sanctions internationales applicables, ainsi qu'aux lois et règlements relatifs à l'importation et à l'exportation des produits ou services qu'ils fournissent. En particulier, ils doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter de s'exposer, ou d'exposer Lyreco, à des sanctions de la part d'une autorité nationale ou internationale.



Vérification et contrôle

Lyreco se réserve le droit, directement ou par l'intermédiaire d'une société ou d'une organisation externe mandatée par Lyreco, de vérifier le respect des dispositions du présent Code d'éthique des fournisseurs et de réaliser des contrôles de conformité. Nos fournisseurs fourniront les informations et la documentation nécessaires sur demande.

Non-respect du Code d'éthique des fournisseurs

Si Lyreco considère que ses fournisseurs ne respectent pas les exigences du présent Code de déontologie des fournisseurs, les fournisseurs doivent immédiatement mettre en œuvre les mesures correctives, palliatives ou alternatives nécessaires, en collaboration avec Lyreco, sinon Lyreco peut suspendre ou mettre fin à ses relations avec les fournisseurs, sans préjudice de tout autre droit ou recours dont Lyreco peut disposer.

Our aim is to prevent and detect any ethical violation. Notre objectif est de prévenir et de détecter toute violation de l'éthique afin que Lyreco puisse prendre les mesures appropriées et remédier à la situation.

Si un fournisseur observe, dans le cadre de sa relation d'affaires avec Lyreco, un comportement ou une situation contraire aux principes éthiques définis par Lyreco, il peut le signaler, en toute bonne foi, à une personne de contact de Lyreco ou via le système de dénonciation « Raise your concern » accessible sur le site web institutionnel de Lyreco ou directement à l'adresse suivante :

**RAISE
YOUR
CONCERN** 

lyreco.whispli.com/pages/raiseyourconcern

Version révisée : Decembre 2023

Rue du 19 mars 1962 · 59770 Marly · France
+33 (0)3 27 23 64 00

The Lyreco logo features the brand name in a bold, white, sans-serif font. It is flanked by two curved, lime-green swooshes that sweep upwards and outwards. Below the brand name, the tagline 'A GREAT WORKING DAY. DELIVERED.' is written in a smaller, white, all-caps sans-serif font.

Lyreco

A GREAT WORKING DAY.
DELIVERED.